
Ville de ROYAN

Séance du 30 Avril 1963

OBJET :

Règlement d'Honoraires
de Maître BELAY -
Huissier à ROYAN -

63037

Le trente Avril mil neuf cent soixante trois, à 20 h 30 le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 26 Avril 1963

ETAIENT PRESENTS : MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, ROCHEDEREUX, MOUCHOT, GUILLAUD, LANUSSE, BISCAYE, MONGRAND, BERLAND, FONTANILLE, FLAHAUT, REIX, POUGET, GACHET, NARTEAU, BUJARD, GALLAND

Représenté : M. LANOUE par M. MATRAS

Les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par lettre du 1er mars 1963, Maître BELAY, Huissier à ROYAN, a signalé qu'il a été amené, à la requête de Monsieur le Maire, à établir un procès-verbal de constat le 6 février 1961 au sujet des essais de charge effectués sur le balcon du cinéma du Casino Municipal.

L'état de frais qu'il avait fait parvenir à cette époque s'élevait à la somme de 270 francs,68 (deux cent soixante dix francs soixante huit centimes) ,y compris les photographies se rapportant à cette affaire.

Or, après vérifications seules les photographies ont été payées directement à M. DUMONT .

Il importe, en conséquence, de régler à Maître BELAY, le montant des frais d'établissement de ce procès-verbal s'élevant à 103 francs 68 (cent trois francs soixante huit centimes)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'état d'honoraires présenté par l'intéressé,

VU l'avis favorable de la Commission Plénière en date du 26 avril 1963 ,

DECIDE ,

./.

- de mandater à Maître BELAY, Huissier, rue Notre-Dame, à ROYAN, la somme de 103 francs 68, (cent trois francs soixante huit centimes), correspondant au montant de ses frais et honoraires pour établissement d'un procès-verbal de constat le 6 février 1961 qui lui a été demandé au sujet des essais de charge effectués sur le balcon du cinéma du Casino Municipal.
- que la dépense sera mandatée au chapitre XXX- article 5 - du Budget de 1963 " Honoraires d'Avoués et d'Avocats ".

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an que dessus .

Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance .

Pour extrait conforme au registre,

Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,



Matras

M. MATRAS



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le 13 MAI 1963

Le Sous-Prefet,

[Signature]